

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de N. KAMMACHI, Conseillère communale, relative au "Plan Chaleur" à
Anderlecht

N. KAMMACHI donne lecture du texte suivant :

N. KAMMACHI geeft lezing van de volgende tekst:

Je souhaite vous interpeller aujourd'hui sur un enjeu qui va devenir de plus en plus central pour nos communes : l'adaptation aux vagues de chaleur.

Les épisodes de fortes chaleurs se multiplient, deviennent plus intenses et plus fréquents. En milieu urbain, leurs effets sont amplifiés par le phénomène des îlots de chaleur, avec des températures plus élevées dans les zones fortement minéralisées.

Ces phénomènes ont un impact direct sur la santé des habitants, en particulier des publics fragilisés. Ce sont souvent des familles vivant dans des logements insalubres, parfois en suroccupation, ou dans des habitations mal isolées, qui subissent le plus fortement ces pics de chaleur.

Dans ce contexte, anticiper et prévenir ces épisodes, à travers des aménagements adaptés et des mesures à court, moyen et long terme, constitue aussi un levier essentiel pour soutenir ces publics et réduire les inégalités face aux effets du changement climatique.

Face à cette réalité, certaines villes prennent des initiatives concrètes. La Ville de Bruxelles, par exemple, a récemment lancé un concours pour la conception d'ombrières destinées à créer des zones d'ombre dans l'espace public.

Dans ce contexte, plusieurs questions se posent pour notre commune. J'aimerais dès lors vous poser les questions suivantes :

- La commune d'Anderlecht dispose-t-elle aujourd'hui d'un véritable plan chaleur structuré et opérationnel ?
- Quelles mesures concrètes sont prévues pour faire face aux vagues de chaleur à venir, tant dans l'espace public que dans les équipements communaux (écoles, crèches, bâtiments administratifs) ?
- Une réflexion est-elle en cours pour lutter contre les îlots de chaleur, en particulier dans les quartiers les plus minéralisés et les moins végétalisés, comme certaines zones de Cureghem ?
- La commune envisage-t-elle de s'inspirer d'initiatives innovantes comme celles

développées par la Ville de Bruxelles, notamment en matière d'ombrières, de mobilier urbain adapté ou de création de zones de fraîcheur ?

- Quelles mesures spécifiques sont prévues pour protéger les publics les plus précarisés, qui sont souvent les premiers touchés par les fortes chaleurs ?

- Enfin, quelles actions sont envisagées pour limiter la surchauffe dans les logements, mais aussi dans les bâtiments scolaires et communaux ?

- Par ailleurs, la question de l'accès à l'eau potable dans l'espace public est essentielle en période de fortes chaleurs. Le développement de fontaines d'eau constitue une mesure simple, concrète et immédiatement utile pour les habitants.

- Où en est concrètement la commune d'Anderlecht dans le déploiement de fontaines d'eau sur son territoire ? Un plan est-il prévu ou en cours ? La chaleur est aujourd'hui un risque majeur en milieu urbain.

Anticiper, adapter notre territoire et protéger les habitants, en particulier les plus vulnérables, doit devenir une priorité. Il ne s'agit pas uniquement d'environnement, mais bien de santé publique et de justice sociale.

Monsieur l'échevin MOSTEFA, donne lecture de la réponse suivante :

Mijnheer de schepen MOSTEFA, geeft lezing van het volgend antwoord:

Je vous remercie pour cette interpellation qui met en lumière un enjeu de plus en plus central pour nos politiques locales : l'adaptation aux épisodes de fortes chaleurs et la protection des publics les plus vulnérables.

À Anderlecht, plusieurs dispositifs sont d'ores et déjà activés dont notamment initié par ma collègue Madame l'Échevine Fabienne Miroir en charge des affaires sociales, en particulier sur le volet social et préventif.

1. Un dispositif de veille sociale activé en période de chaleur

Au sein du service des Affaires sociales, le dispositif « Phone Contact 1070 » est activé lors des épisodes de forte chaleur.

Ce service gratuit s'adresse aux personnes âgées, isolées, en situation de handicap ou considérées comme vulnérables. Il repose sur un suivi téléphonique régulier, organisé du lundi au vendredi, entre 9h et 16h.

Les personnes inscrites soient de leur propre initiative, soit via un proche sont contactées de manière proactive.

Ces appels permettent :

- de vérifier leur état de santé physique et moral ;
- de s'assurer que leurs besoins essentiels sont couverts ;
- de rappeler et encourager l'application des mesures de prévention liées à la chaleur (hydratation, adaptation du rythme quotidien, etc.).

Un questionnaire structuré guide ces échanges, et en cas de situation préoccupante, les services compétents peuvent être immédiatement mobilisés.

2. Des lieux de fraîcheur accessibles à la population

Par ailleurs, les « Cafets 1070 », équipées de ventilateurs, sont ouvertes en semaine tout au long de la journée.

Elles constituent des espaces accessibles à toutes et tous habitants comme travailleurs permettant de bénéficier :

- d'un lieu ombragé,
- d'un accès à l'eau,
- ainsi que d'activités simples (jeux, lecture), contribuant à rompre l'isolement.

3. Un renforcement de la présence de terrain auprès des publics précarisés

Le « Pôle Inclusion » de « Anderlecht Prévention » organise également, durant la période estivale (de juin à septembre), des maraudes spécifiques dans le cadre du « plan été ».

À raison de deux sorties par semaine, les équipes vont à la rencontre des personnes sans-abri pour leur proposer :

- des bouteilles d'eau,
- des tickets d'accès aux bains publics (« Douche-Flux »),
- des kits d'hygiène et du matériel de protection contre le soleil lorsque disponibles.

Les travailleurs sociaux délivrent également des conseils de prévention et diffusent des informations pratiques, notamment des plans reprenant les fontaines et points d'eau potable disponibles à Bruxelles.

En période de canicule, ce dispositif est renforcé, avec le déploiement de plusieurs équipes supplémentaires sur le terrain.

À ce stade, des stocks sont prévus, notamment :

- 750 bouteilles de 50 cl,
- 120 bouteilles de 1,5 litre.

Ces actions s'inscrivent dans une approche prioritairement sociale et d'urgence, centrée sur la protection des publics les plus exposés.

Cela étant dit, comme vous l'avez souligné à juste titre, la question du plan chaleur appelle également une approche plus structurelle, notamment en matière :

- d'aménagement de l'espace public (lutte contre les îlots de chaleur),
- de végétalisation,
- d'accès à l'eau,
- et d'adaptation des bâtiments communaux et des logements.

Ces enjeux font l'objet de réflexions transversales au sein de l'Administration, et devront continuer à être renforcés dans les politiques communales à venir.

N. KAMMACHI :

Je pense qu'effectivement il y a certaines choses qui sont mises à disposition, comme vous le citez ici, des espaces où des personnes peuvent venir à certains moments de la journée pour ne pas subir ces fortes chaleurs. Vous parlez de bouteilles d'eau qui sont mises à la disposition d'habitants qui en auraient besoin, lorsqu'il y a des fortes chaleurs. J'imagine que vous saisissez quand-même que le nombre de bouteilles que vous avez énuméré est clairement insuffisant parce qu'on est 130.000 habitants à Anderlecht. Donc quand vous parlez d'une échelle de 750 bouteilles...

Par contre il y a une vraie réflexion à avoir sur les fontaines à eau, de pouvoir avoir ces dispositifs un peu partout dans la commune. Je pense que c'est un élément sur lequel le Collège devra planifier l'accès à ces fontaines d'eau, et avoir une carte qui déterminerait où elle se situerait et d'autant plus, justement dans les espaces où, bien évidemment il n'y a pas d'espace végétalisé qui permet quelque part de pouvoir, se mettre, lorsqu'il y a de fortes chaleurs.